



Lettre du Maire d'Avril 2023.

Voici l'arrivée du printemps, des premières fleurs, des premières douceurs. Enfin la nature se réveille et les journées s'allongent pour notre plus grand bonheur. La météo ne nous est pas encore bien clémente, néanmoins je vous souhaite une bonne lecture agrémentée d'un peu de soleil peut-être.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Je remercie tous les courageux volontaires qui ont prêté main forte à la commune pour ramasser les déchets le 18 mars dernier. Certes nous aurions aimé être plus nombreux cependant c'est avec satisfaction que j'ai constaté que le sens civique était une réalité dans notre commune. En effet les déchets abandonnés diminuent d'année en année et Merris mérite sa réputation de village propre et agréable. Merci à vous tous.

Un bémol toutefois pour les logements sociaux du lotissement et nous nous préoccupons du problème du ramassage des ordures ménagères et des encombrants avec le bailleur et l'entreprise chargée de sortir les poubelles. Il n'est pas acceptable que celles-ci demeurent trop souvent sur la rue.

AIDES SOCIALES D'URGENCE

Les conseils municipaux du 18/10/22 et du 13/12/22 ont acté d'une part la dissolution du CCAS au 31/12/2022 et d'autre part les nouvelles modalités d'attribution des aides sociales qui sont dorénavant prévues dans le budget communal, (bons alimentaires, impayés gaz, électricité, eau, aides diverses...)

Le comité consultatif social chargé d'étudier les demandes est composé de trois représentants du conseil municipal **Mesdames DECOSTER Christine et VANCAYZEELE Véronique et Monsieur LEROY Jean-ALain** et de trois représentants de la société civile nommés par Monsieur le Maire : **Mesdames JOIGNY Reine et DELFOLIE Julienne et Monsieur BENOIST Yannick**.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous rapprocher de la secrétaire de mairie ou de l'un des ces membres.

IMPOTS : NOUVELLE OBLIGATION DECLARATIVE

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée, dès 2023, pour l'ensemble des ménages. **Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues.**

Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-même, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Vous avez **jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

SALLE POLYVALENTE A VOCATION SPORTIVE

Nous subissons un nouveau retard d'une quinzaine de jours dû à l'impossibilité de l'entreprise LELEU de la Gorgue de nous fournir la charpente métallique dans des délais. Elle devrait être livrée le mardi 11/04.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DANS LES ECOLES

Pour l'année scolaire 2022-2023 :

- L'école niveau 1 et plus particulièrement la classe de Madame DECHERF sera équipée d'un vidéoprojecteur, d'un nouveau chevalet et de tables adaptées aux plus petits.
- L'ensemble des classes sera équipé d'un visualiseur venant compléter le matériel informatique déjà présent dans les classes.
- Les deux écoles seront équipées d'une alarme incendie.

ACTIONS DE LA GENDARMERIE 2021-2022

Le major de la gendarmerie de Bailleul et ses gendarmes rencontrent assez régulièrement le Maire. Vous trouverez ci-après l'essentiel du rapport du commandant DECONINCK concernant les actions menées sur la commune.

Notez que prochainement une patrouille pédestre arpentera le village trois heures par semaine. Une belle manière d'aller à la rencontre des habitants.

	2021	2022
Interventions sur la commune	46	98
Nombres d'heures de sécurité sur la commune	163h	181h
Temps de présences sur la commune	709h	1105h
Actions de préventions gendarmes	2h	13h
Accidents de circulation	5	12
Tapages	3	3
Problèmes de voisinage	3	3
Cambriolages et atteintes aux biens	5	13
Actes de prévention à la sortie des écoles	2h	13h

ATELIERS PORTES OUVERTES DES ARTISTES

Le département nous informe que la nouvelle édition des portes ouvertes des Ateliers d'Artistes se déroulera **les 6,7 et 8 octobre 2023**.

Inscription du **20 mars au 23 avril** sur le site <https://poaa.lenord.fr>.

AUTRE INFORMATION :

Le club de cyclotourisme « La Roue Libre » organise le 8 mai 2023 un brevet de cyclotourisme et de VTT. Environ 500 coureurs traverseront Merris par les rues de Steenwerck, Breenack Straete, Place de l'Eglise, rue de Strazele, rue des dix voisins, Loon straete, rue de Flêtre, rue du paradis.

MEDIATHEQUE MAISON DE TILL

L'assemblée générale de la Médiathèque Maison de Till aura lieu le jeudi 13 avril à 18h30 au sein de ses locaux.

CLUB DES AINES « MON VILLAGE »

L'assemblée générale du club aura lieu **le mercredi 26 avril 2023 à 11h** dans la salle polyvalente.

Il reste des places pour le voyage qui aura lieu le vendredi 22 septembre à Amiens, celui-ci est ouvert aux non adhérents. Pour tout renseignements vous pouvez vous rapprocher de Madame DEROULLERS au 06 60 97 39 11.

Bien cordialement, Votre Maire Yves DELFOLIE

